
BAPE-21.3

Référence:

21. Le gazoduc

Demande ou Question:

21.3 Tel que demandé en rencontre préparatoire, veuillez compléter votre évaluation environnementale en considérant les effets anticipés de la construction du gazoduc sur les propriétés de Transports Canada et d'Environnement Canada jusqu'à la route 132.

Réponse:

Le gazoduc qui doit desservir le terminal d'Énergie Cacouna constitue un projet séparé et sera construit par une autre entreprise qu'Énergie Cacouna. Par conséquent, Énergie Cacouna n'est pas en mesure de donner des informations détaillées concernant le projet de gazoduc. Cependant et à titre qualitatif, la présente tente de répondre du mieux possible à la question.

Les critères de conception de gazoduc généralement employés (voir réponses aux questions QC-006 et Q-006 respectivement du MDDEP et de l'ACÉE) ont été utilisés pour répondre à cette question.

Les impacts cumulatifs potentiels avec le gazoduc raccordant le terminal méthanier jusqu'à la route 132 pourraient toucher les composantes suivantes:

- Environnement sonore : les travaux d'excavation, de construction et d'assemblage de la conduite pourraient générer des bruits s'ajoutant à ceux de la construction du terminal méthanier (s'il y a juxtaposition d'une partie des périodes de construction)
- Qualité des eaux de surface : s'il y a traverse de cours d'eau, il y a possibilité d'augmentation des matières en suspension pendant la construction du gazoduc (voir la réponse à la question Q-255 de l'ACÉE relativement aux mesures d'atténuation).
- Faune terrestre et aviaire : les phases de construction et d'exploitation des

BAPE-21.3

installations terrestres et maritimes entraîneront des perturbations sensorielles qui affecteront les CVE retenues. Ces perturbations et le stress écologique qu'elles engendrent seront plus fréquentes lors de la construction, pour ensuite diminuer et approcher les niveaux actuels au cours de la phase d'exploitation. On s'attend à ce que les perturbations causées par le projet s'ajoutent à celles qui résultent déjà des activités de construction du gazoduc. Le recours aux meilleures pratiques de gestion lors de la construction du gazoduc, la planification de tracés adéquats (c'est-à-dire, au sein des couloirs de perturbation existants), de même que l'application de mesures d'atténuation appropriées permettront de limiter les effets des perturbations sensorielles sur la faune et les habitats.

- Aspects socio-économiques et utilisation des terres et des ressources : Les effets sur cette composante seraient principalement liés à la phase de construction, plus particulièrement à la juxtaposition potentielle d'une partie des phases de construction du gazoduc et du terminal. La construction du gazoduc pourrait coïncider avec les étapes finales de construction du présent projet. Par conséquent, les impacts cumulatifs reliés au trafic routier qui découleront de la construction et de l'exploitation du présent projet, relativement aux effets des projets passés, présents et futurs, sont jugés non significatifs. Il y aurait aussi des impacts cumulatifs positifs au niveau de l'emploi direct et de l'assiette fiscale.
- Ressources visuelles : *« À ce stade, Énergie Cacouna prévoit que dans le voisinage immédiat du terminal les éléments visibles du gazoduc seront ceux du poste de comptage, dont l'emplacement exact sera déterminé à la phase préliminaire des travaux d'ingénierie du gazoduc. [...] Le gazoduc sera enfoui hors des limites du terminal en conformité avec les normes en vigueur. L'installation du gazoduc aura un impact visuel minime lorsque le tout sera complété. Les seuls signes apparents de la présence du gazoduc seront des enseignes d'avertissement lorsqu'il traversera une route, un ruisseau, etc. »* (Réponse à la question QC-025 du MDDEP)